

10.12.2013

B7-0560/2

Amendement 2

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime que, dans un contexte géostratégique en mutation rapide et instable, marqué par l'émergence de défis en matière de sécurité, la réorientation des États-Unis vers la région Asie-Pacifique et l'impact de la crise financière, l'Union doit, sans dupliquer les activités conduites dans le cadre de l'OTAN, assumer sa responsabilité ***en tant qu'acteur politique mondial et garant crédible de la sécurité, en particulier dans son voisinage, disposant d'une réelle autonomie stratégique***, afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de protéger ses intérêts dans le monde et de garantir la sécurité de ses propres citoyens; souligne, dans ce contexte, que l'Union se doit d'être cohérente dans ses politiques, ainsi que plus rapide et plus efficace pour assumer les responsabilités susmentionnées;

Amendement

10. estime que, dans un contexte géostratégique en mutation rapide et instable, marqué par l'émergence de défis en matière de sécurité, la réorientation des États-Unis vers la région Asie-Pacifique et l'impact de la crise financière, l'Union doit, sans dupliquer les activités conduites dans le cadre de l'OTAN, assumer sa responsabilité afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de protéger ses intérêts dans le monde et de garantir la sécurité de ses propres citoyens; souligne, dans ce contexte, que l'Union se doit d'être cohérente dans ses politiques, ainsi que plus rapide et plus efficace pour assumer les responsabilités susmentionnées;

Or. en

10.12.2013

B7-0560/3

Amendement 3

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. relève que l'Union est actuellement confrontée à d'importantes contraintes financières et que les États membres, à la fois pour des raisons financières, budgétaires et politiques, liées ou non à la crise affectant la zone euro, sont dans une phase de réduction non coordonnée de leurs budgets de défense; met en avant les effets négatifs potentiels ***de ces mesures sur leurs*** capacités militaires, et donc sur la capacité de l'Union à assurer efficacement ses responsabilités en matière de maintien de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale;

Amendement

11. relève que l'Union est actuellement confrontée à d'importantes contraintes financières et que les États membres, à la fois pour des raisons financières, budgétaires et politiques, liées ou non à la crise affectant la zone euro, sont dans une phase de réduction non coordonnée de leurs budgets de défense; met en avant les effets négatifs potentiels ***des lacunes en matière de coordination et de coopération sur les*** capacités militaires, et donc sur la capacité de l'Union à assurer efficacement ses responsabilités en matière de maintien de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale;

Or. en

10.12.2013

B7-0560/4

Amendement 4

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que le traité de Lisbonne a introduit plusieurs instruments nouveaux relatifs à la PSDC, qui n'ont pas encore été mis en œuvre; insiste, à cet égard, sur la nécessité d'appliquer ces dispositions afin de renforcer la PSDC et invite le Conseil à tirer pleinement parti des instruments précités (comme la coopération structurée permanente entre États membres (article 46, paragraphe 6, du traité sur l'Union européenne) et la possibilité de confier des missions et opérations dans le cadre de la PSDC en particulier à un groupe d'États membres (article 42, paragraphe 5, et article 44, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne);

Amendement

16. souligne que le traité de Lisbonne a introduit plusieurs instruments nouveaux relatifs à la PSDC, qui n'ont pas encore été mis en œuvre; insiste, à cet égard, sur la nécessité d'appliquer ces dispositions afin de renforcer la PSDC et invite le Conseil à tirer pleinement parti des instruments précités (comme la coopération structurée permanente entre États membres (article 46, paragraphe 6, du traité sur l'Union européenne), ***du fonds de lancement (article 41, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne)*** et ***de*** la possibilité de confier des missions et opérations dans le cadre de la PSDC en particulier à un groupe d'États membres (article 42, paragraphe 5, et article 44, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne);

Or. en

10.12.2013

B7-0560/5

Amendement 5

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine **de l'armement**, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique, **les drones, la cybersécurité** et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques;

Amendement

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine **du développement des capacités**, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques;

Or. en

10.12.2013

B7-0560/6

Amendement 6

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. demande aux États membres de s'engager à soutenir une solide base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) qui puisse surmonter la fragmentation et accroître la créativité et la force des industries européennes moyennant une coordination plus étroite de la planification des budgets de défense nationaux (éventuellement au travers de la mise en place d'un "semestre européen" pour les questions de défense) et une coordination plus étroite au niveau industriel (harmonisation des normes et certification des équipements de défense); ***demande l'octroi d'autres mesures d'incitation et d'aide pour le secteur de la défense avec un engagement en faveur du développement des technologies et systèmes essentiels de défense (incitations fiscales, soutien financier à la recherche et au développement, institutionnalisation des synergies entre capacités civiles et militaires);***

Amendement

19. demande aux États membres de s'engager à soutenir une solide base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) qui puisse surmonter la fragmentation, ***les doubles emplois et les surcapacités***, et accroître la créativité et la force des industries européennes moyennant une coordination plus étroite de la planification des budgets de défense nationaux (éventuellement au travers de la mise en place d'un "semestre européen" pour les questions de défense) et une coordination plus étroite au niveau industriel (harmonisation des normes et certification des équipements de défense);

Or. en

10.12.2013

B7-0560/7

Amendement 7
Tarja Cronberg
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
PPE, S&D, ALDE
Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite les États membres à renforcer l'application du train de mesures relatives à la défense, telles que proposées par la Commission dans sa communication intitulée "Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace" (COM(2013)0542), et d'œuvrer de concert à la suppression progressive des exigences de compensation; invite les États membres à tirer parti de la prochaine révision de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marché dans le domaine de la défense pour examiner la question des ventes de gouvernement à gouvernement;

Or. en

10.12.2013

B7-0560/8

Amendement 8

Tarja Cronberg

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***19 ter. demande aux États membres
d'intensifier considérablement leur
coopération et leur coordination dans les
domaines de la défense qui sont
importants pour l'efficacité de la PSDC;
demande aux États membres à se montrer
beaucoup plus ambitieux en matière de
mutualisation et de partage;***

Or. en